



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 70523

Texte de la question

La politique des quotas en matière de soins, en particulier concernant la kinésithérapeute, pose non seulement de graves problèmes aux familles mais paraît contradictoire avec les objectifs visant à permettre à la sécurité sociale de réaliser des économies. En fin d'année, la majorité des kinésithérapeutes ont atteint le nombre de consultations autorisées pour la pratique de ce soin : ils sont donc contraints de renvoyer les patients vers les hôpitaux, sauf à être sanctionnés. Pourtant, c'est durant cette période que les bronchiolites des nourrissons sont les plus fréquentes, à cause du climat. Les conséquences sont de deux ordres : la vie du nourrisson peut être mise en danger et la responsabilité du praticien est engagée ; le coût pour la sécurité sociale est démultiplié, une journée d'hospitalisation qu'entraîne ce type de soin est largement plus onéreuse qu'une consultation chez le kinésithérapeute. En conséquence, M. Daniel Paul demande à M. le ministre délégué à la santé de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70523

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7218